

- c. Prêts en devises étrangères entre résidents
- a) Prêts en devises étrangères consentis à des résidents par des banques autorisées. Permission et approbation nécessaires Normalement libres (règlements en cas d'urgence)
  - b) Autres prêts en devises étrangères entre résidents Permission nécessaire (refusée le plus souvent) Permission nécessaire
- d. Usance pour importation et exportation
- a) Usance bancaire Libre. Une permission est toutefois nécessaire pour les exportations dépassant six mois et les importations de plus de 180 jours (bien d'investissement, etc. dépassant un an). Attributions d'usances aux résidents par les banques autorisées à convertir les devises: normalement libres (règlements en cas d'urgence). Attributions d'usances aux non-résidents par les banques autorisées à convertir les devises et usances garanties en provenance des institutions financières étrangères: libre, mais aviser auparavant quand pour plus d'un an (règlements en cas d'urgence).
- 3) Garanties
- Libres, sauf pour les garanties concernant les obligations émises à l'étranger par des corporations locales. Normalement libres (règlements en cas d'urgence). Aviser auparavant<sup>2</sup> pour les obligations émises à l'étranger par des corporations locales.
- 4) Achat et vente de devises étrangères
- a. Achat et vente entre une banque autorisée à convertir des devises et un client. Libre, si répond à des besoins réels. Normalement libre (règlements en cas d'urgence)